

**7<sup>ème</sup> Réunion du Comité de session du  
Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC7)**

*Bonn, Allemagne, 17 – 20 septembre 2024*

UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.6.4.3/Rev.1

**ZONES PRIORITAIRES DE CONSERVATION TRANSFRONTALIÈRE DANS LE CADRE DE  
L'INITIATIVE POUR LES MAMMIFÈRES D'ASIE CENTRALE (CAMI)**

*(Préparé par le Secrétariat)*

Résumé :

La décision 14.168 de la CMS demande à un conseiller nommé par les Parties dans la région de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale de présenter l'étude «Zones prioritaires de conservation transfrontalière pour l'initiative sur les mammifères d'Asie centrale » et les mesures prises pour mettre en œuvre l'étude lors de la prochaine réunion du Comité de session.

Les points a) et b) de la Décision 14.169 de la CMS demandent au Conseil scientifique d'évaluer la méthodologie et les résultats de l'étude et d'envisager de les appliquer à d'autres régions, ainsi que de donner des conseils sur les mécanismes de diffusion et les forums pertinents pour promouvoir la visibilité des recommandations qu'elle contient.

Une révision a été préparée pour inclure la décision 14.168 dans le document.

## ZONES PRIORITAIRES DE CONSERVATION TRANSFRONTALIÈRE DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE POUR LES MAMMIFÈRES D'ASIE CENTRALE (CAMI).

### Contexte général

1. L'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI) et le programme de travail associé sont décrits dans le document PNUC/CMS/Résolution 11.24 (Rev.COP13). L'initiative comprend 15 espèces de grands mammifères inscrites sur la liste de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), et trois espèces de mammifères qui ne sont pas inscrites sur la liste des annexes de la CMS, mais qui se trouvent dans le même habitat. Les habitats de ces espèces s'étendent sur 14 États de l'aire de répartition, dont dix sont des États parties à la CMS. L'initiative se concentre sur le renforcement de la coordination et de la coopération transfrontalière.
2. Le rapport « Zones prioritaires de conservation transfrontalière pour l'initiative sur les mammifères d'Asie centrale » a été préparé grâce à un financement du gouvernement suisse dans le cadre de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI) afin d'identifier les zones prioritaires en matière de conservation et d'élaborer des recommandations pour leur conservation.
3. L'étude a été discutée lors de la réunion des États de l'aire de répartition de la CAMI, qui s'est tenue en 2019 à Oulan-Bator, en Mongolie, où les participants ont passé en revue les zones transfrontalières pré-identifiées importantes pour la conservation des espèces de la CAMI. Leurs commentaires sont incorporés dans ce rapport, qui a été publié en tant que document d'information, UNEP/CMS/COP13/Inf.27 pour la 13<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties (COP13). Le rapport a ensuite été mis à jour grâce à un financement du gouvernement allemand et couvre désormais toutes les espèces inscrites au programme de travail 2021-2026 de la CAMI, ainsi que tous les États de l'aire de répartition de la CAMI.
4. Le rapport identifie 39 zones transfrontalières importantes pour la conservation des espèces de la CAMI et fournit des recommandations spécifiques pour chacune de ces zones afin d'améliorer la conservation des espèces qui s'y trouvent.
5. En ce qui concerne l'étude, la COP14 de la CMS a adopté la décision 14.168 adressée au Conseil scientifique et, en particulier, aux conseillers de la région CAMI nommés par les Parties, la décision 14.169 adressée au Conseil scientifique et les points (b) et (c) de la décision 14.170, adressée au Secrétariat, qui se lit comme suit :

#### Décision 14.168

*Les Conseillers de la région CAMI nommés par les Parties sont priés de présenter l'étude « Zones prioritaires de conservation transfrontalière pour l'Initiative sur les mammifères d'Asie centrale » et les actions menées pour promouvoir la conservation des zones prioritaires transfrontalières sélectionnées au Conseil scientifique lors de la prochaine réunion du Comité de session.*

#### Décision 14.169

*Le Conseil scientifique est invité à:*

- a) *évaluer la méthodologie et les résultats de l'étude « Zones prioritaires de conservation transfrontalière pour l'Initiative sur les mammifères d'Asie centrale » et d'envisager de les appliquer à d'autres régions ; et*
- b) *considérant le paragraphe 11 de la Résolution 11.24 (Rev.COP13) et s'appuyant sur la Décision 14.167 (e), donner des conseils sur les forums et les mécanismes de diffusion pertinents où promouvoir les résultats et les recommandations de l'étude « Zones prioritaires de conservation transfrontalière pour l'Initiative sur les mammifères d'Asie centrale ».*

## Décision 14.170

*Le Secrétariat est prié:*

- b) sous réserve de la disponibilité de ressources externes, de traduire les études « Zones prioritaires de conservation transfrontalière pour l'initiative sur les mammifères d'Asie centrale » et « Potentiel de gestion communautaire de la faune sauvage pour les espèces CAMI » en langue russe afin de faciliter leur examen et leur approbation par les États parties concernés de l'aire de répartition.*
- c) de diffuser les deux études auprès des États parties de l'aire de répartition pour recueillir leurs observations, les intégrer et les mettre à disposition;*

6. Conformément au point b) de la décision 14.170, le Secrétariat a identifié la possibilité de traduire l'étude en russe grâce à une contribution en nature de la Fondation Michael Succow. Toutefois, la traduction ne sera pas finalisée à temps pour recevoir les contributions des États de l'aire de répartition avant la réunion du Comité de session.
7. Cela dit, le Conseil scientifique est invité à évaluer la méthodologie et les conclusions du projet d'étude, qui figurent intégralement dans le document d'information UNEP/CMS/ScC-SC7/Inf.6.4.3. En annexe à ce document se trouve une vue d'ensemble de la méthodologie utilisée pour préparer l'étude, des recommandations générales et des recommandations spécifiques pour deux des zones prioritaires identifiées : le sud-ouest d'Oust-Ourt et le Trans-Altaï de Gobi, qui sont tous deux considérés comme hautement prioritaires pour l'action, sur la base de l'évaluation faite par l'auteur de l'étude.

Actions recommandées

8. Il est recommandé au Comité de session :
  - a) d'examiner et de commenter la méthodologie et les résultats (recommandations) de l'étude, et d'indiquer si cette méthodologie peut être appliquée à d'autres régions ;
  - b) de donner des conseils sur les forums et les mécanismes de diffusion appropriés pour promouvoir la visibilité des résultats et des recommandations de l'étude en vue de renforcer la mise en œuvre de ces recommandations et la conservation des espèces inscrites sur la liste de la CMS.

**MÉTHODOLOGIE ET RECOMMANDATIONS SÉLECTIONNÉES DU RAPPORT  
« CARTOGRAPHIANT LES ZONES PRIORITAIRES DE CONSERVATION  
TRANSFRONTALIÈRE POUR L'INITIATIVE POUR LES MAMMIFÈRES D'ASIE  
CENTRALE »**

**2. Approche et méthodes de travail**

**2.1 Approche générale et méthodes**

Pour préparer la première version de l'étude, l'auteur a suivi l'approche et les étapes décrites dans le mandat :

- 1) Les populations transfrontalières clés et les zones transfrontalières (ZT) associées ont été identifiées :
  - a. par l'utilisation de l'atlas « [Central Asian Mammals Migration and Linear Infrastructure Atlas](#) » (Atlas de la CAMI) et d'autres documents et données disponibles sur la répartition des espèces afin d'identifier les États de l'aire de répartition des espèces et les populations transfrontalières de ces espèces ;
  - b. par l'utilisation des documents et données disponibles sur la répartition des espèces afin de préparer une longue liste de ZT potentiellement pertinentes et de leurs espèces cibles ;
  - c. en étroite consultation avec le Secrétariat de la CMS, en assurant la liaison avec les points focaux de l'espèce de la CAMI et les points focaux nationaux de la CMS dans la région, les groupes de spécialistes pertinents de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), les experts et les ONG afin d'obtenir des informations supplémentaires sur les ZT potentielles, la répartition et les mouvements des espèces, les populations et les zones transfrontalières importantes, les barrières à la migration et autres menaces et les mesures de conservation passées, en cours, prévues et souhaitables dans les ZT ;
  - d. par la compilation d'une liste des populations transfrontalières de chaque espèce et des zones transfrontalières associées ;
  - e. par l'identification et l'analyse des menaces spécifiques aux ZT qui pèsent sur ces populations et les besoins respectifs en matière de conservation ;
  - f. par l'analyse et l'inscription des travaux et initiatives actuels et existants qui sont déjà en cours et/ou prévus pour améliorer la conservation des espèces dans ces ZT ainsi que les principaux organes de décision et parties prenantes dans les pays respectifs.
- 2) Une première hiérarchisation et sélection des ZT en fonction de l'importance de la conservation et de la faisabilité a été entreprise en :
  - a. évaluant l'importance de chaque zone pour les espèces respectives,
  - b. évaluant la nécessité, l'urgence et la faisabilité de la mise en œuvre de mesures de conservation dans chaque ZT ;
  - c. tenant compte des exigences pour la mise en œuvre des instruments et mandats de la CMS (Programme de travail, Résolutions et Décisions de la CAMI), ainsi que d'autres accords et projets transfrontaliers existants ;
  - d. en coopération avec le Secrétariat de la CMS, en assurant la liaison avec les points focaux nationaux dans les États de l'aire de répartition pour obtenir des informations sur les efforts existants visant à renforcer la conservation

transfrontalière et s'enquérir de leur intérêt et de la faisabilité globale d'un renforcement de la coopération dans ces zones.

- 3) La faisabilité de la mise en œuvre d'une coopération transfrontalière efficace pour améliorer la conservation de ces populations et zones transfrontalières a été évaluée.
- 4) Un ensemble de recommandations clés pour promouvoir la coopération et la conservation transfrontalière des ZT les plus importantes dans le contexte de la CMS et de la CAMI a été développé.

Le projet de rapport présente les résultats de la deuxième réunion de l'État de l'aire de répartition de la CAMI, qui s'est tenue du 25 au 28 septembre en Mongolie. Les représentants des États de l'aire de répartition, les points focaux de l'espèce et d'autres experts ont apporté leur contribution et leur orientation en ce qui concerne la hiérarchisation des ZT importantes, l'évaluation de la faisabilité de la mise en œuvre de la coopération transfrontalière dans ces zones, ainsi que la finalisation des principales recommandations.

Les cartes des aires de répartition des espèces sont basées sur celles de l'Atlas de la CAMI et de la Liste rouge de l'UICN. Les zones ont été précisées et modifiées sur la base de leur propre expertise et des informations fournies par divers experts, lorsque les informations disponibles étaient suffisantes.

Les informations spatiales recueillies au cours du processus ont été fournies au Secrétariat de la CMS sous la forme de fichiers SIG au format approprié en vue de leur traitement ultérieur afin de créer des cartes précises des ZT sélectionnées.

## 2.2 Révision et élargissement de l'étude

Pour la révision et l'élargissement de l'étude, le consultant a suivi la même approche que pour la première version. Plus précisément, le consultant :

- 1) A compilé une liste des ZT pertinentes en :
  - a. recherchant les documents et données disponibles sur la répartition et les mouvements des espèces ;
  - b. compilant la liste des populations transfrontalières avec les ZT associées et mettant à jour la liste dans l'étude existante, le cas échéant ;
  - c. préparant des cartes des ZT avec la répartition des espèces au format SIG et mettant à jour les cartes de l'étude existante, le cas échéant ;
- 2) Sur la base des documents, des sources non publiées et de sa propre expertise, il a compilé des recommandations pour des mesures de conservation dans les ZT identifiées et mis à jour les recommandations de l'étude existante, lorsque cela était nécessaire, en :
  - a. identifiant et analysant les menaces pesant sur les populations des espèces de la CAMI dans les ZT et compilant les besoins respectifs en matière de conservation ;
  - b. analysant et répertoriant les travaux et initiatives déjà en cours et/ou prévus pour améliorer la conservation des espèces dans ces ZT ;
  - c. inscrivant les principaux organes de décision et les parties prenantes dans les pays respectifs en ce qui concerne la gestion des espèces et des habitats en question ;
  - d. identifiant les mesures de conservation qui seraient nécessaires dans chaque ZT, notamment les efforts de conservation locaux et transfrontaliers ;

- 3) Hiérarchisé (notamment révisé la hiérarchisation dans l'étude existante), sur la base de documents, de sources non publiées et de sa propre expertise, les ZT identifiées en termes d'importance pour l'espèce, d'urgence, et de faisabilité de la mesure de conservation, en prenant en considération le mandat de la CMS dans le contexte du Programme de travail de la CAMI (CAMI POW), en :
  - a. évaluant l'urgence et la faisabilité de la mise en œuvre des mesures de conservation identifiées dans chaque ZT ;
  - b. évaluant l'importance de chaque ZT pour la conservation des espèces respectives ;
  - c. tenant compte des exigences pour la mise en œuvre des instruments et mandats de la CMS (Résolutions et Décisions du CAMI POW 2021-2026), ainsi que d'autres accords et projets transfrontaliers existants ;
  - d. assurant la liaison avec des experts en conservation dans les pays supplémentaires pour obtenir des informations sur les efforts existants visant à renforcer la conservation transfrontalière et s'enquérir de leur intérêt et de la faisabilité globale (avis d'experts) d'un renforcement de la coopération dans ces zones ;
  - e. produisant une série de recommandations pour les ZT les plus importantes en termes de conservation des espèces et de faisabilité d'une action de conservation transfrontalière.
- 4). Fourni l'étude au Secrétariat par voie électronique aux formats Word et PDF. Les cartes ont été incluses dans le rapport et fournies sous forme de fichiers ESRI. Le projet final a été transmis au Secrétariat et finalisé après prise en compte des commentaires du Secrétariat.

### 2.3 Détermination des sites prioritaires

La détermination des sites prioritaires est une tâche difficile, étant donné la multitude d'aspects à prendre en considération. La prise en considération d'un trop grand nombre d'aspects peut conduire à une approche trop sophistiquée. Ne pas prendre suffisamment en considération la complexité de la question peut conduire à une définition inadéquate des priorités.

Pour les besoins de cette étude, une tentative de hiérarchisation des ZT identifiées a été faite en combinant les critères suivants :

- **L'importance de la zone** au regard du nombre d'espèces de la CAMI qui y sont présentes et de son importance pour la population (par exemple, régularité de l'occurrence, taille ou densité de la population, part des populations mondiales ou régionales) ;
- **Potentiel de réussite en matière de conservation**, notamment le rétablissement de petites populations et la faisabilité technique de la réhabilitation des populations et des migrations ;
- **L'existence de problèmes**, qui doivent être traités dans un contexte transfrontalier ;
- **L'urgence** d'une intervention pour prévenir le déclin continu ou même l'extinction locale des espèces cibles ;
- **La faisabilité des interventions**, qui comprend plusieurs éléments, comme la faisabilité économique et la volonté politique des acteurs de s'attaquer aux obstacles.

Aux fins du classement par ordre de priorité de chaque ZT, un score a été attribué à chacun des critères :

Critères		Score
Importance de la zone	<i>Nombre d'espèces</i>	Nombre total d'espèces cibles confirmées
	<i>État de la population</i>	1 = occurrence irrégulière ou antérieure 2 = régulière 3 = nombre important
Potentiel de réussite en matière de conservation		0 = aucun 1 = faible
Existence de problèmes		2 = moyen
Urgence		3 = élevé
Faisabilité des interventions		

**L'importance d'une zone** peut être déterminée par le nombre d'espèces cibles présentes dans la zone. Cependant, il est souvent difficile de déterminer si une espèce est effectivement présente dans une zone donnée. L'approche adoptée ici consiste à ne compter comme présentes que les espèces dont on sait qu'elles sont susceptibles d'avoir été présentes dans la région au moins au cours des 50 dernières années.

Un autre aspect important est le **statut de la population** des espèces, c'est-à-dire, le degré de présence de l'espèce : est-elle apparue dans la zone seulement dans le passé ou irrégulièrement, en petits ou grands nombres et en densité faible ou élevée, ou quelle est la part de la population mondiale ou régionale qui est présente. Certaines espèces ne sont présentes qu'en petit nombre dans une aire de répartition très fragmentée, mais la survie de chaque parcelle de population est importante malgré le faible nombre de la population locale. Certains sites peuvent représenter des zones de goulot d'étranglement d'une importance capitale pour la connectivité au sein des métapopulations. Si une seule espèce est considérée comme la plus importante dans une zone, cet aspect peut être évalué si les informations disponibles sont suffisantes. Pour les sites abritant plus d'une espèce cible, il est difficile de déterminer l'importance totale du site, car il peut revêtir une importance différente pour les différentes espèces. Dans ces cas, soit le score de l'espèce dont la population est la plus importante a été appliqué, soit un score combiné.

**Le potentiel de réussite en matière de conservation** peut être évalué sous différents angles. Dans les zones où plusieurs espèces sont présentes en populations viables, le score attribué est élevé. Toutefois, le potentiel de rétablissement des populations actuellement faibles, voire localement éteintes, doit également être pris en considération. Par exemple, jusqu'à récemment, la région de Badghyz (Afghanistan, Iran, Turkménistan) abritait la dernière population autochtone et, pendant de nombreuses années, la plus grande population d'ânes Kulan *Equus hemionus kulan*, une sous-espèce de l'âne sauvage d'Asie. La population est tombée à un niveau très bas et il est fort probable que les ânes Kulan aient été complètement exterminés par le braconnage. Cependant, la zone a encore un potentiel de rétablissement de l'espèce si le braconnage, la pêche interdite et d'autres mesures sont mises en œuvre. Le potentiel a donc une dimension technique. Lorsque la recolonisation ou la réintroduction d'espèces disparues est très difficile, voire impossible, ou lorsque le rétablissement de populations transfrontalières ne peut être réalisé en raison des caractéristiques biologiques de l'espèce, le potentiel est nul ou faible.

**Existence de problèmes** : les zones peuvent devenir une priorité élevée pour les actions de conservation s'il existe des problèmes ou des menaces qui nécessitent des interventions transfrontalières ou si une collaboration transfrontalière peut aider à résoudre le problème. C'est notamment le cas lorsque les clôtures frontalières entravent les migrations qui sont vitales pour la survie des populations respectives à court ou à moyen terme. De même, une priorité élevée serait accordée aux sites où ont lieu les migrations, mais les menaces qui pèsent sur une partie de l'aire de répartition mettent en péril la survie de l'ensemble de la

population. Par exemple, un habitat approprié limité pour une espèce cible d'un côté ou de l'autre d'une frontière peut nécessiter, pour la conservation d'une population, qu'elle soit gérée comme une population transfrontalière.

**L'urgence** peut être définie par le rythme des tendances négatives des populations causées par les obstacles à la migration ainsi que par d'autres menaces. Un degré d'urgence élevé sera attribué lorsque les problèmes existants nécessitent une attention urgente afin de conserver ou de restaurer l'intégrité du site et/ou d'empêcher d'autres déclin de la population.

**La faisabilité** se réfère aux interventions nécessaires pour aborder les problèmes, notamment ceux de nature transfrontalière, mais aussi les menaces au niveau national et dans quelle mesure il est possible de mettre en œuvre les actions nécessaires. La faisabilité a des dimensions techniques et politiques, mais il peut aussi y avoir des aspects économiques à prendre en considération, qui peuvent être couverts par la dimension politique de la faisabilité.

La somme des scores pour chaque zone a été utilisée pour déterminer le rang de priorité préliminaire de chaque site, de 1 (priorité la plus élevée) à 12 (priorité la plus faible).

## 5.2 Recommandations (générales)

Les recommandations préliminaires pour les mesures de conservation ont été énumérées dans la section 4.2 pour chacune des zones individuelles. Ces actions ont fait l'objet de discussions lors de la réunion des États de l'aire de répartition de la CAMI qui s'est tenue à Oulan-Bator, en Mongolie, du 23 au 28 septembre 2019, et ont été révisées en consultation avec les différentes parties prenantes. Outre les recommandations spécifiques aux sites, ce chapitre tente de tirer des conclusions générales et de formuler des recommandations sur la manière d'améliorer la conservation transfrontalière dans le cadre de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale.

L'objectif de la hiérarchisation des ZT était d'aider à concentrer les ressources limitées sur les zones qui sont importantes, qui ont le plus besoin d'action et où les interventions sont réalisables et susceptibles de porter leurs fruits. Cependant, bien que cette hiérarchisation soit une nécessité plutôt politique, il est important de constater que les zones ayant obtenu de faibles scores dans le cadre de l'évaluation numérique ci-dessus jouent tout de même un rôle important pour la conservation des espèces cibles et méritent donc toutes la mise en œuvre d'activités spécifiques ou leur intégration dans des programmes plus vastes.

Dans l'ensemble de la région, la collaboration transfrontalière à différents niveaux est plutôt faible dans la plupart des zones. Pour la renforcer, il faut, dans un premier temps, développer et institutionnaliser l'échange d'informations, en commençant au niveau national. Les autorités gouvernementales chargées de la conservation de la nature, des espèces sauvages et des zones protégées doivent communiquer au-delà des frontières. La communication devrait impliquer dès le départ des experts, des gestionnaires de zones protégées et d'autres personnes impliquées dans les sites spécifiques. Des échanges locaux directs devraient être mis en place pour permettre une communication immédiate entre les organisations et les personnes travaillant sur le terrain dans les zones transfrontalières. Des informations sur les populations et les migrations des espèces cibles, sur les obstacles à la migration observés et sur les mesures de conservation envisagées doivent être partagées au-delà des frontières.

Il existe certainement des différences entre les sites prioritaires identifiés au préalable en termes de connaissances et de disponibilité des données sur les populations des espèces cibles dans ces zones. Cependant, dans toutes les zones, une recherche intensifiée et une surveillance continue sont nécessaires pour mieux comprendre le statut des mammifères migrateurs, les menaces qui pèsent sur leur survie et les actions nécessaires à leur conservation. Les activités de recherche et de surveillance devraient au moins être coordonnées et les résultats devraient être partagés sous une forme qui permette une

utilisation pratique. La recherche et la surveillance transfrontalières conjointes peuvent être particulièrement utiles pour comprendre la dynamique des populations, les schémas spatiaux et temporels des migrations transfrontalières et les facteurs écologiques et d'utilisation des terres qui ont un impact sur les espèces cibles.

### **Questions de conservation liées aux frontières**

Les informations sur les caractéristiques des zones frontalières et en particulier sur les infrastructures frontalières sont généralement considérées comme très sensibles et il est souvent difficile d'explorer la situation sans autorisation et de partager des informations avec des organisations et des individus étrangers. Par conséquent, la consultation et l'implication des autorités gouvernementales chargées de la sécurité des frontières et des contrôles douaniers sont cruciales à tous les stades. Le développement d'une collaboration transfrontalière entre ces organes, avec la participation des autorités et des praticiens de la conservation, est souhaitable, mais n'est probablement possible que dans des circonstances très favorables, lorsque des États voisins sont déjà réunis au sein d'une union douanière ou que d'autres accords bilatéraux ou multilatéraux facilitent une telle collaboration directe dans des secteurs potentiellement sensibles.

Les clôtures frontalières constituent un problème important pour la conservation transfrontalière des espèces cibles dans au moins 14 des 21 sites énumérés sous la Section 5.1 comprenant les priorités 1-8. En outre, dans plusieurs des 17 sites moins prioritaires, les clôtures frontalières constituent des obstacles aux mouvements des animaux. Dans les zones critiques, la prévention de la construction de nouvelles clôtures frontalières et l'atténuation, voire l'élimination, des clôtures existantes constituent le besoin le plus important pour maintenir le caractère transfrontalier des populations des espèces cibles, en leur permettant de migrer vers des habitats critiques, de maintenir la connectivité génétique et de favoriser la recolonisation des zones où une espèce a localement disparu. Il est donc important de se concentrer sur les clôtures dans de nombreuses régions, même si d'autres activités de conservation peuvent être utiles pour améliorer l'état des populations cibles, là où les clôtures frontalières ne peuvent actuellement pas être prises en compte.

Les objectifs des clôtures frontalières peuvent varier et il est important de les comprendre pour pouvoir apporter des solutions justifiées et ciblées, qui satisfont autant que possible ces objectifs. Certaines clôtures frontalières peuvent avoir pour but de restreindre les déplacements des personnes (piétons et transports motorisés). Il est difficile de les modifier, mais dans les régions reculées, des brèches dans les clôtures, équipées d'un système de surveillance moderne, peuvent être envisagées. Les clôtures destinées à empêcher uniquement le passage des transports motorisés sont plus faciles à modifier pour devenir praticables pour les espèces sauvages tout en continuant à remplir leur fonction. Dans certaines régions, des clôtures ont été érigées pour empêcher les mouvements de bétail. Dans ce cas, il peut être utile de modifier la hauteur et le type des fils inférieurs. Des recommandations détaillées sur l'atténuation des clôtures frontalières sont fournies par Olson (2013). Toute tentative de construction de clôtures frontalières nécessite la confiance et l'engagement des autorités chargées de la sécurité des frontières et des contrôles douaniers, ainsi qu'un soutien politique de haut niveau. Dans les pays qui sont Parties à la CMS, la Convention peut devenir un moyen de faciliter ces processus.

### **Braconnage**

Le braconnage ou la chasse illégale est une question qui doit être traitée avec la plus grande priorité et constitue un problème majeur dans la plupart, si ce n'est dans toutes les zones identifiées. Au-delà de l'effet immédiat de l'augmentation de la mortalité, la chasse illégale est une perturbation qui peut amener les animaux cibles à éviter de vastes zones d'un habitat qui leur conviendrait par ailleurs. Cet évitement peut avoir une incidence sur leur condition générale, leur survie et leur sélection. La prévention ou au moins la réduction du braconnage

est donc une condition préalable au succès des autres mesures de conservation. Les moyens appropriés pour atteindre ce succès dépendent des conditions spécifiques concernant les espèces cibles, les caractéristiques de leur population, les facteurs de prises illégales, les cadres juridiques et institutionnels, les capacités de mise en œuvre et les attitudes des parties prenantes. Les approches potentielles, qui peuvent et doivent souvent être combinées, comprennent l'amélioration de l'application de la loi par les gardes gouvernementaux grâce à l'augmentation des effectifs; l'amélioration de l'équipement et des récompenses; l'amélioration des zones protégées en termes de superficie, de personnel, de base financière et technique; les systèmes communautaires et autres systèmes d'utilisation légale durable dans les zones attribuées; la formation et l'équipement des services douaniers pour intercepter le commerce illégal; et d'autres approches. Toutes ces approches peuvent bénéficier d'une collaboration transfrontalière. En outre, même si les garde-frontières, en particulier dans les régions reculées, peuvent parfois être impliqués dans le braconnage, leur inclusion dans les approches est cruciale pour la réussite de la prévention transfrontalière du braconnage.

### **Pâturage du bétail**

Le surpâturage et le bétail, dont les effets concurrencent les espèces sauvages pour le fourrage, la dégradation de l'habitat, les déplacements et la transmission de maladies sont des menaces importantes dans presque toutes les zones prioritaires, à quelques rares exceptions près. Le CAMI PoW 2021-2026 propose un ensemble d'activités abordant les questions liées à l'élevage. Ces activités doivent être appliquées selon les besoins et adaptées aux conditions spécifiques du site. Il est particulièrement important de développer des approches facilitant et encourageant la coexistence des espèces sauvages et d'autres utilisations des terres, notamment le pâturage du bétail, et l'établissement de zones permanentes ou temporaires exemptes de pâturage. Traditionnellement, dans de nombreuses zones transfrontalières, le pâturage s'effectuait de part et d'autre des actuelles frontières nationales. L'examen des systèmes de pâturage d'un point de vue transfrontalier peut révéler des possibilités de gestion des pâturages à l'échelle du paysage d'une manière qui profite également aux espèces sauvages. Ces approches ne peuvent être mises en œuvre que lorsque les réglementations vétérinaires et autres dispositions le permettent.

### **Industries extractives et infrastructures**

L'industrie, l'exploitation minière et le développement des infrastructures sont des menaces pertinentes dans plusieurs des zones prioritaires, par exemple dans le contexte de l'initiative chinoise « Une ceinture et une route », ou par le biais de l'expansion des industries extractives. Les impacts transfrontaliers doivent être pris en considération dans le cadre des évaluations des incidences sur l'environnement. L'évitement, l'atténuation et la compensation des impacts négatifs sur les mammifères migrateurs nécessitent la prise en considération des aspects transfrontaliers.

## EXEMPLES DE RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES À UN SITE

**ID du site :** 18 **Nom :** Trans-Altai de Gobi **Pays :** Chine-Mongolie

### Localisation :

#### Administrative :

- Chine, province de Gansu, préfectures de Kumul, Jiayuguan et Jiuquan ;
- Mongolie, Gobi-Altai et Aïmag de Bayankhongor.

#### Zone géographique :

- Le Trans-Altai du désert de Gobi de Mongolie, en grande partie identique à l'aire spécialement protégée (ASP) du Grand Gobi.

Coordonnées : N 42.683870°, E 96.422978°

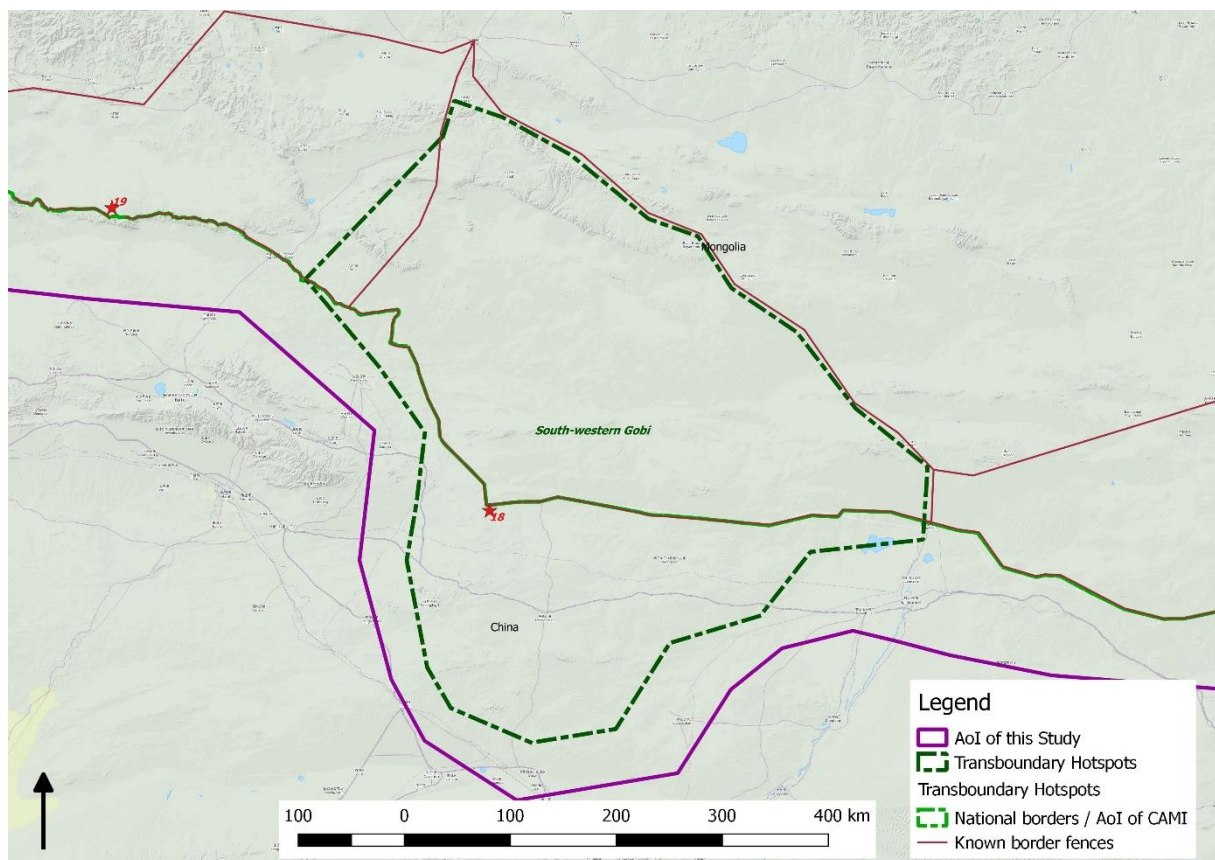


Figure 1 : Carte de localisation de la potentielle région névralgique du Trans-Altai de Gobi

### Traduction des éléments non éditables de l'image :

Mongolia : Mongolie

China : Chine

South-western Gobi : Sud-ouest du désert de Gobi

### Traduction de la légende :

Aol of this Study : Zone examinée

Transboundary hotspots : Points chauds transfrontaliers

National borders / Aol of CAMI : Frontières nationales / Zone examinée de la CAMI

Known border fences : Clôtures frontalières connues

**Région biogéographique ; principaux écosystèmes/types d'habitats :**

Région biogéographique selon Udvardy (1982) : déserts Taklamakan et Gobi ;

Écorégion du Fonds Mondial pour la nature (Olson et al., 2001) : Plateau d'Alashan semi-désertique, bassin de Jungar semi-désertique et forêt montagnarde et steppe forestière de l'Altai ;

Écosystèmes/types d'habitats : désert et semi-désert, petites zones de steppe et de forêt.

**Espèce :**

L'Atlas de la CAMI (CMS, 2019) montre des chevauchements d'aires de répartition entre les espèces des plaines semi-désertiques (chameau de Bactriane, âne sauvage d'Asie, gazelle à goitre, ours de Gobi) et les espèces des zones montagneuses (argali et panthère des neiges). Ce chevauchement est moins un véritable partage de l'habitat qu'une question de résolution des couches des aires de répartition.

***Chameau de Bactriane* :**

Taille de la population : Les estimations de la population de chameaux de Bactriane varient considérablement et ont été déterminées à l'aide de plusieurs méthodes différentes, ce qui empêche les comparaisons directes pour évaluer les tendances démographiques. Les estimations pour la Mongolie, c'est-à-dire pour ce site, varient entre 350 et 2 000 (Adiya, 2012). Plusieurs centaines de chameaux de Bactriane pourraient exister en Chine, mais lors d'une étude, Adiya et Dovchindorj (2006) n'ont observé que 10 chameaux de Bactriane dans la montagne Arjinshan et le désert de Gumuago en Chine (Adiya, 2012).

Mouvements : Les chameaux de Bactriane sont très mobiles et se déplacent dans de vastes zones. La clôture frontalière est un obstacle aux mouvements transfrontaliers.

Importance de la population transfrontalière : Le site abrite l'une des trois seules populations de chameaux de Bactriane. Il s'agit de la seule population potentiellement transfrontalière et probablement la plus importante de l'espèce.

***Âne sauvage d'Asie* :**

Taille de la population : 1 500 dans le Trans-Altai de Gobi de Mongolie (Kaczensky et al., 2015b). Les effectifs dans la Chine adjacente ne sont pas connus.

Mouvements : En général, les ânes de Bactriane sont très mobiles et se déplacent régulièrement sur de longues distances à la recherche d'eau et de fourrage. Kaczensky et al. (2011) ont trouvé dans la région des domaines vitaux individuels d'ânes sauvage d'Asie de 14 695-16 907 km<sup>2</sup>. Avec l'amélioration de la clôture le long de la frontière internationale dans les années 1980 et 1990, les échanges de population entre la Mongolie et la Chine ont probablement cessé, ou du moins sont devenus minimes. Par conséquent, les populations chinoises doivent être considérées comme distinctes de la Mongolie. (Kaczensky et al., 2015b) ;

Importance de la population transfrontalière : La population n'est actuellement pas transfrontalière. L'état de conservation en Mongolie est indépendant du caractère transfrontalier potentiel. Toutefois, la survie de l'espèce dans la partie chinoise du site dépendra de la connectivité transfrontalière.

***Gazelle à goitre* :**

Taille de la population : Le site fait partie de l'aire de répartition plus vaste de l'espèce dans le sud de la Mongolie. Aucune information spécifique au site n'est disponible.

Mouvements : Aucun mouvement transfrontalier documenté n'est connu. Les déplacements réguliers sont entravés par la clôture frontalière.

Importance de la population transfrontalière : Il n'existe actuellement aucune population transfrontalière fonctionnelle. L'état de conservation en Mongolie est indépendant du caractère transfrontalier potentiel. Toutefois, la survie de l'espèce dans la partie chinoise du site dépendra de la connectivité transfrontalière.

**Argali :**

Taille de la population : L'enquête 2009 sur les ongulés de montagne en Mongolie a donné des estimations d'environ 2 000 argalis pour les deux aïmags (Harris et al., 2010). Le site ne couvre qu'une petite partie de l'habitat de l'argali de ces aïmags et le nombre d'argalis est donc beaucoup plus faible. En Chine, l'aire de répartition de l'argali n'est pas immédiatement située à la frontière et les effectifs sont inconnus.

Mouvements : Aucune donnée sur les mouvements n'est connue. La clôture frontalière et la distance entre l'aire de répartition en Chine et la frontière rendent peu probables les mouvements transfrontaliers.

Importance de la population transfrontalière : La population n'est actuellement pas transfrontalière. L'état de conservation dans les deux pays est indépendant du caractère transfrontalier potentiel. L'amélioration de la connectivité aurait une influence positive sur l'état de conservation et améliorerait la diversité génétique des petits groupes d'argalis et augmenterait les chances de recolonisation des sites où l'argali est éteint.

**Léopard des neiges :**

Taille de la population : Le léopard des neiges est présent sur le site en Mongolie et probablement dans une zone située à l'ouest en Chine. Aucun chiffre de population n'est connu.

Mouvements : Aucun mouvement transfrontalier documenté n'est connu. Les clôtures frontalières et les caractéristiques de l'habitat limitent les mouvements transfrontaliers.

Importance de la population transfrontalière : Le caractère transfrontalier de la population n'est pas confirmé.

**Ours de Gobi :**

Taille de la population : L'ours de Gobi n'est actuellement présent que sur le site de Mongolie, mais il peut également être présent de façon irrégulière en Chine. La taille estimée de la population est comprise entre 20 et 40 individus.

Mouvements : Un mouvement transfrontalier d'un ours muni d'un collier GPS a été enregistré, mais la régularité de ces mouvements n'est pas connue. Les clôtures frontalières et les caractéristiques de l'habitat peuvent limiter les mouvements transfrontaliers.

Importance de la population transfrontalière : Bien que le caractère transfrontalier de la population ne soit pas confirmé, sa localisation à proximité de la frontière offre la possibilité d'une présence transfrontalière actuelle ou future. La population est d'une importance capitale pour la conservation en raison de ses caractéristiques écologiques uniques. Compte tenu de la petite taille de la population et de son isolement par rapport aux autres populations d'ours bruns, toute occurrence transfrontalière mériterait une attention particulière.

**Importance pour la conservation :**

Le site est d'importance mondiale, principalement en raison du chameau de Bactriane et de l'ours de Gobi. Le chameau de Bactriane ne survit que dans une population du Trans-Altaï du désert de Gobi de Mongolie (ce site) et dans trois groupes en Chine, à savoir une petite zone du désert de Taklamakan, le Gashun Gobi au nord de Lop Nur et le mont Arjin. (Adiya et al., 2012) La présence de l'ours de Gobi contribue à son importance mondiale. Le site comprend la seule aire de répartition connue de cette population unique d'ours bruns. La zone est également importante pour la conservation de l'âne sauvage, de la gazelle à goitre et de l'argali, ainsi que du léopard des neiges.

**Statut des aires protégées :**

Mongolie : Aire spécialement protégée du Grand Gobi A

**Obstacles à la migration :**

La clôture frontalière avec la Chine est l'obstacle le plus important et le plus significatif. Les autoroutes et les chemins de fer font partie des obstacles les plus courants aux déplacements et ont pris de l'importance dans le nord-ouest de la Chine, dans les provinces de Gansu et de Xinjiang. En particulier, la route de la soie, puis l'autoroute Gansu-Xinjiang et le chemin de fer

Lanzhou-Xinjiang ont séparé la région du lac Lop Nur du désert de l'Altaï-Gobi. En outre, un corridor écologique allant de Weili à Ruoqiang, la rivière Tarim et le lac Lop Nur a séparé les populations de chameaux du désert du Taklamakan de celles du désert de Gobi de Gashun et du piémont nord du mont Arjin. Par conséquent, cet animal très menacé se trouve aujourd'hui dans la situation désavantageuse d'être dispersé en au moins trois populations isolées. Une zone minière en Chine, près de la frontière avec la Mongolie, constitue l'une des plus grandes barrières dans le nord-ouest de la Chine. (Adiya et al., 2012 ; Adiya, pers. comm. 2019)

**Autres menaces :**

- Bétail - L'Aire spécialement protégée du Grand Gobi A n'est normalement pas autorisée à être broutée par le bétail, mais dans des circonstances exceptionnelles, le pâturage est autorisé et provoque une concurrence pour le fourrage et l'eau ainsi que des perturbations qui éloignent les espèces sauvages des ressources essentielles ;
- Hybridation des chameaux de Bactriane et domestiques de la zone tampon et pendant le pâturage temporaire (les chameaux de Bactriane mâles prennent des femelles domestiques dans leurs harems) ;
- Braconnage par les populations locales et les gardes-frontières (empêché efficacement par l'Aire Strictement Protégée du Grand Gobi A (Adiya et al., 2012)) ;
- Exploitation minière illégale et légale (en Chine) ;
- Assèchement des sources d'eau.

**Recommandations d'action :**

- Poursuite de la collaboration entre la Chine et la Mongolie. Les tâches les plus importantes sont peut-être la sensibilisation aux questions transfrontalières et l'amélioration de la communication entre le personnel de l'agence, les biologistes et les défenseurs de l'environnement qui travaillent à la conservation du chameau de Bactriane en Chine et en Mongolie. Des réunions communes supplémentaires sur la conservation des chameaux, ainsi que des projets de recherche communs, faciliteraient ce processus. La résolution des problèmes frontaliers peut nécessiter la participation de gardes-frontières militaires et d'officiers des affaires étrangères.
- Les mesures spécifiques devraient inclure :
  - La cartographie et la surveillance des masses d'eau dans la zone frontalière ;
  - La surveillance et l'observation conjointes des mouvements des espèces sauvages le long de la frontière entre la Chine et la Mongolie, avec une surveillance continue par une étude de piégeage par caméra le long de la frontière du côté mongol et, si possible, du côté chinois dans un avenir proche ;
  - L'établissement d'un corridor de déplacement des espèces sauvages à travers les clôtures frontalières sur la base d'une étude conjointe entre les chercheurs mongols et chinois ;
  - L'arrêt de l'exploitation du site minier près de la frontière chinoise ;
- La réglementation du pâturage et de l'élevage dans les zones critiques de la zone tampon aux limites de l'Aire spécialement protégée du Grand Gobi A ;
- La nomination d'un site transnational du patrimoine mondial de l'UNESCO (en cours) ;
- L'exploration de la possibilité d'une zone de conservation transfrontalière entre l'Aire spécialement protégée du Grand Gobi A et la réserve naturelle du désert aride extrême d'Anxi.

**ID du site : 28** **Nom : sud-ouest d'Oust-Ourt** **Pays : Kazakhstan-Turkménistan-Ouzbékistan**

**Localisation :**

*Administrative :*

- Kazakhstan, province de Mangystau ;
- Turkménistan, province des Balkans ;
- Ouzbékistan, République autonome du Karakalpakstan.

*Zone géographique :*

- L'aire spécialement protégée (ASP) d'Oust-Ourt et les zones situées au sud de celle-ci (1) ;
- Plateau de Kaplankyr au sud-est du plateau de sel (*shor*) (2) ;
- Chink à la frontière, Kazakhly shor (3) ;
- Aire spécialement protégée de Kaplankyr du lac Sarygamysh (4) ;
- Assake-Audan (5) ;
- Zones situées au sud de la route Barsa Kelmes - Jaslyk et entre la frontière entre le Kazakhstan et l'Ouzbékistan et l'aire spécialement protégée d'Oust-Ourt (6).

*Coordonnées :* N 42.382329°, E 54.111493°(1); N 41.194460°, E 55.881960°(2); N 41.338580°, E 55.978608°(3); N 41.235781°, E 57.550095° (4 ?); N 42.293289°, E 56.077211°(5); N 43.634792°, E 55.961138° (6)

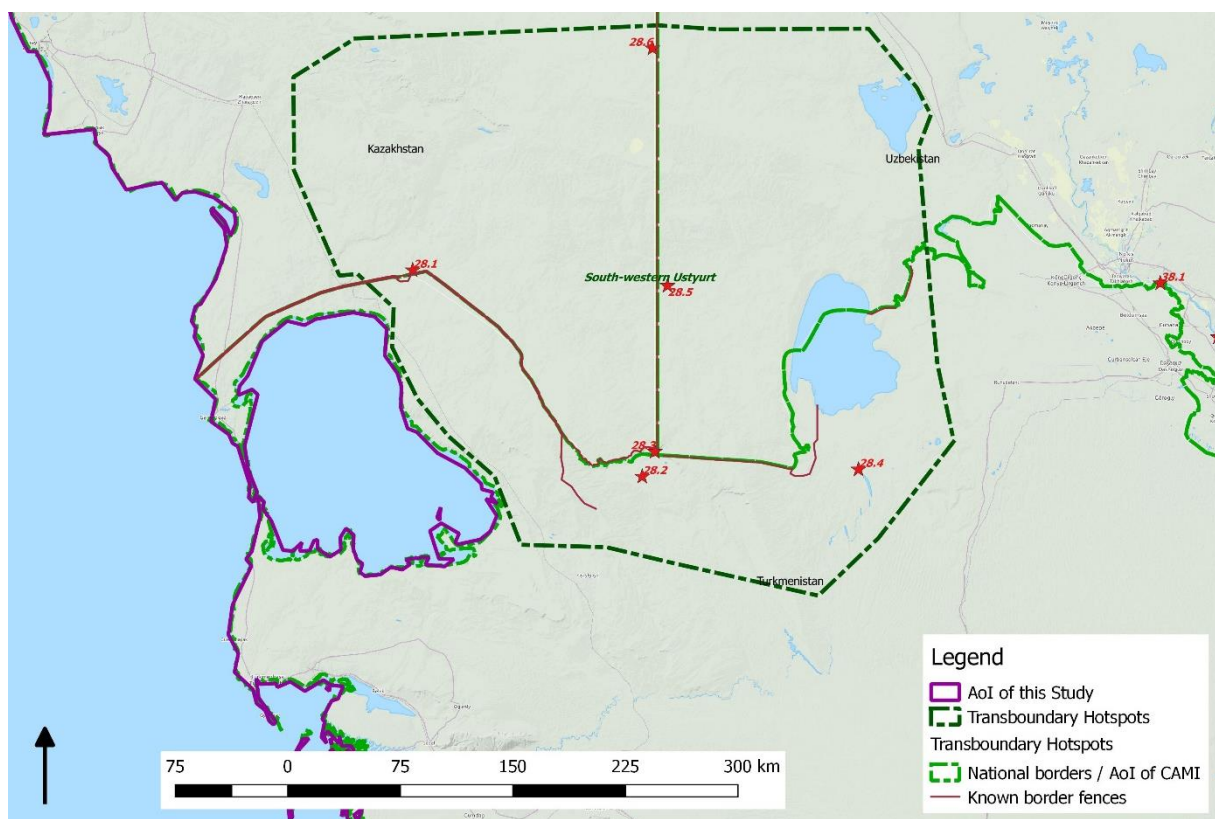


Figure 2 : Carte de localisation de la zone prioritaire potentielle au sud-ouest d'Oust-Ourt

**Traduction des éléments non éditables de l'image :**

Kazakhstan : Kazakhstan  
 South-western Ustyurt : Sud-ouest d'Oust-Ourt  
 Uzbekistan : Ouzbékistan  
 Turkmenistan : Turkménistan

**Traduction de la légende :**

AoI of this Study : Zone examinée  
 Transboundary hotspots : Points chauds transfrontaliers  
 National borders / AoI of CAMI : Frontières nationales / Zone examinée de la CAMI  
 Known border fences : Clôtures frontalières connues

**Région biogéographique ; principaux écosystèmes/types d'habitats :**

Région biogéographique selon Udvardy (1982) : Turanien ;

Ecorégion du Fonds Mondial pour la nature (Olson et al., 2001) : Désert septentrional d'Asie centrale, désert méridional d'Asie centrale ;

Écosystèmes/types d'habitats : Steppe, semi-désert, terres arables.

**Espèce :**

***Âne sauvage d'Asie* :**

Taille de la population : Kazakhstan : L'âne Kulan est considéré comme éteint à Mangystau depuis la fin du 19<sup>e</sup>/ début du 20<sup>e</sup> siècle (Heptner et al., 1961/1988). Il y a eu deux tentatives de réintroduction de l'espèce, qui ont toutes deux échoué, apparemment à cause du braconnage. Un âne Kulan a été observé par les chercheurs de l'ACBK près de la frontière avec l'Ouzbékistan, à proximité du site Assake-Audan (5) en avril 2019 (Pestov et al., 2019). Il s'agit du premier âne Kulan confirmé dans la province de Mangystau depuis de nombreuses années. Turkménistan : La population d'ânes sauvages d'Asie du site a été réintroduite dans les années 1980 et pourrait avoir atteint plus de 200 individus au début des années 2000 (Rustamov et al., 2015). Mais les expéditions de 2014 à 2017 ont révélé un déclin massif et une perte de l'aire de répartition avec un nombre maximum de 80 individus restant (Rustamov, pers. comm. 2018). En Ouzbékistan, l'âne kulan a été observé entre le lac Sarykamysch et les frontières avec le Turkménistan et le Kazakhstan, dans la dépression d'Assake Audan et sur la falaise de Kazakhly Shor (*chink*), ainsi qu'au nord et à l'ouest de Sarykamysch (Marmazinskaya et al., 2013).

Mouvements : Les ânes kulan sont très mobiles et se déplacent sur de longues distances, notamment pour accéder à l'eau. Sur le site, les mouvements sont massivement entravés par les clôtures frontalières. Les zones dépourvues de clôtures frontalières sont le plus souvent des marais salants ou des terrains escarpés, ce qui limite les mouvements aux saisons sèches ou à un petit nombre d'endroits.

Importance de la population transfrontalière : Malgré les restrictions massives des déplacements et l'aire de répartition limitée, la population d'ânes sauvages d'Asie du site doit être considérée comme entièrement transfrontalière. Compte tenu de l'état précaire de l'âne sauvage d'Asie en dehors de la Mongolie et de cette sous-espèce en particulier, toute population est d'une grande importance pour la conservation. La mobilité transfrontalière et la connectivité des habitats sont essentielles à la survie de cette population.

***Gazelle à goitre* :**

Taille de la population : Dans la partie kazakhe du site, la gazelle à goitre est largement répandue et a un bastion dans l'Aire spécialement protégée d'Oust-Ourt et les zones adjacentes. Au Turkménistan, le Livre Rouge indiquait auparavant une population de 1 700 gazelles pour la région, mais les expéditions de 2014-2017 n'ont confirmé qu'environ 300 animaux (Rustamov, pers. comm. 2018). En Ouzbékistan, les expéditions menées dans le cadre du projet CADI ont confirmé la présence de la gazelle à goitre dans toute la zone située entre le lac Sarykamysch et les frontières avec le Turkménistan et le Kazakhstan, ainsi que plus au nord (Wunderlich, pers. comm. 2019, Marmazinskaya et al., 2012). On y trouve la gazelle à goitre en faible densité, avec un total d'environ 150 animaux seulement (Marmazinskaya, pers.) comm. 2019), bien que cette déclaration puisse ne concerner que certaines parties du site.

Mouvements : Les gazelles à goitre sont très mobiles. Leurs migrations sont affectées par les clôtures frontalières, qui sont également une cause de mortalité directe.

Importance de la population transfrontalière : La population n'est actuellement que partiellement transfrontalière car les clôtures frontalières ont provoqué une fragmentation effective. La connectivité transfrontalière est essentielle au maintien de la diversité génétique, à une taille de population effective suffisante pour préserver une population viable et à l'accès à des habitats dont l'adéquation varie selon les saisons.

**Urial :**

Taille de la population : L'urial est présent au Kazakhstan dans l'Aire spécialement protégée d'Oust-Ourt ainsi que dans d'autres zones au relief approprié. Ismailov (pers. comm. 2019) a évalué la population globale du site au Kazakhstan à 700-750 et a supposé un déclin de 50 % depuis le début des années 2000. Au Turkménistan, Rustamov (pers. comm. 2018) a constaté un déclin à 250 animaux lors des expéditions 2014-2017, par rapport aux 1 600 animaux indiqués pour les années 1990 dans les éditions du Livre rouge. En Ouzbékistan, les expéditions CADI (2012-2014, Wunderlich, pers. comm. 2019) ont enregistré des observations, des traces et des crânes d'urial au nord de Kazakhly Shor (3), au nord-ouest de l'Aire spécialement protégée de Kaplankyr (près de 4), le long de la rive ouest du lac Sarykamysch et au nord-ouest de celui-ci. Leur nombre total est apparemment très faible (Marmazinskaya et al., 2012).

Déplacements : Les urials se déplacent entre des sites au relief adapté et peuvent traverser des plaines de plusieurs dizaines de kilomètres. Pestov (pers. comm., 2019) mentionne que l'urial, contrairement à d'autres ongulés, est capable de passer les clôtures frontalières en fil de fer barbelé mises en place par le Kazakhstan sans difficultés ou dommages évidents. Les urials ne peuvent pas franchir la clôture de la frontière du Turkménistan, qui est constituée de mailles de chaîne couvertes, mais il peut y avoir des zones où les urials peuvent contourner la clôture.

Importance de la population transfrontalière : La répartition inégale des habitats appropriés, la petite taille et la capacité de charge de bon nombre de ces parcelles d'habitat et les faibles effectifs globaux font que la survie à long terme de la population d'urials dépend fortement de la connectivité transfrontalière.

**Léopard d'Anatolie :**

Taille de la population : Le site n'est pas considéré jusqu'à présent comme une aire de répartition permanente du léopard dans aucun des pays. Au cours des deux dernières décennies, trois léopards ont été enregistrés dans la province de Mangystau, dans la partie kazakhe du site ou à proximité. Depuis l'automne et l'hiver 2018, un léopard a été enregistré à plusieurs reprises sur des pièges photographiques dans l'Aire spécialement protégée d'Oust-Ourt au Kazakhstan. Ses restes ont été trouvés en juin 2021 près de Beyneu, à environ 250 km en ligne droite de l'aire protégée. L'occurrence connue la plus proche se trouve dans le Grand Balkan au Turkménistan, où des traces et des restes de léopards morts ont été trouvés en 2017 (environ 370 km). La distance entre l'Aire spécialement protégée d'Oust-Ourt et le Kopet Dagh occidental dans le sud du Turkménistan, où vit actuellement le léopard, est d'au moins 600 km. Deux autres léopards ont été tués dans la région de Mangystau en 2007 et 2015. (Pestov et al., 2019) Marmazinskaya (pers. comm. 2018) a signalé qu'elle avait observé des traces possibles de léopard dans la partie du site située en Ouzbékistan.

Mouvements : Les léopards qui se dispersent, principalement les mâles, peuvent couvrir des distances de plusieurs centaines de kilomètres à la recherche de nouveaux domaines vitaux. Le fait que ces individus puissent établir de nouveaux noyaux de population dépend de la dispersion des femelles, qui sont beaucoup moins mobiles, dans ces zones.

Importance de la population transfrontalière : Jusqu'à présent, la présence de mâles dispersés ne constitue pas encore une population transfrontalière. Ces léopards sont néanmoins importants car ils peuvent indiquer si l'habitat convient à l'espèce et peuvent à long terme devenir les colonisateurs de nouvelles zones si les femelles reproductrices atteignent ces endroits naturellement ou avec de l'aide.

**Antilope saïga :**

Taille de la population : Dans le passé, le site faisait partie de l'aire de répartition de la population d'Oust-Ourt et toutefois, à l'hiver 1993-1994, 25 000 saïgas ont migré vers la partie turkmène du site. Avec le déclin rapide de cette population, seules des observations de saïgas ont été enregistrées dans la région depuis lors, au Turkménistan en dernier lieu au cours de l'hiver 2008-2009. Les expéditions du CADI en 2012-2014 ont enregistré des crânes de saïga dans la partie du site située en Ouzbékistan, à l'ouest du lac Sarykamysch (Marmazinskaya et al, 2012, Murzakhanov, pers. comm. 2019).

**Mouvements :** Dans le passé, le site a été le lieu d'hivernage d'une partie de la population d'Oust-Ourt et des saïgas qui, en fonction des conditions météorologiques, ont migré vers le sud, au-delà de la frontière du Turkménistan.

**Importance de la population transfrontalière :** Actuellement, l'aire de répartition de la population restante d'Oust-Ourt est trop éloignée pour que la migration des saïgas vers le site soit probable. Il n'est pas encore possible de prédire si le rétablissement de cette population permettra également la recolonisation des aires de répartition situées au sud-ouest de la route et de la voie ferrée Beyneu-Nukus.

#### **Importance pour la conservation :**

Le site est d'une grande importance pour la conservation d'au moins trois espèces cibles - l'âne sauvage d'Asie (Kulan), la gazelle à goitre et l'urial. Les deux dernières espèces ont des populations en déclin mais encore importantes. Le statut de l'âne kulan semble très critique, mais comparé à plusieurs autres populations du Turkménistan au bord de l'extinction, les chances de survie de l'espèce dans le site sont encore relativement élevées. Pour le léopard et l'antilope saïga, la zone peut devenir importante dans les hypothèses les plus optimistes.

#### **Statut des aires protégées :**

Kazakhstan : Aire spécialement protégée d'Oust-Ourt ; Zone Protégée de Kenderli Kayasanskaya ;  
Turkménistan : Aire spécialement protégée de Kaplankyr, Sarykamysh Zakaznik, Shasenem Zakaznik ;  
Ouzbékistan : Aire spécialement protégée prévue pour le sud d'Oust-Ourt.

#### **Obstacles à la migration :**

**Clôtures frontalières :** Il existe une clôture frontalière du Kazakhstan (en grillage) tout le long de la frontière du pays. Sur le tronçon vers le Turkménistan, plusieurs ouvertures existent. Du côté du Turkménistan, la clôture frontalière est faite de grillage et recouverte de plusieurs lignes de fils barbelés, mais il y a encore des zones au lac Sarykamysh sans clôture frontalière, où les animaux peuvent traverser au moins de façon saisonnière. Il n'y a pas de clôture du côté de l'Ouzbékistan. Les clôtures ne peuvent pas être franchies par la gazelle à goitre et l'âne kulan ; les urials peuvent apparemment franchir la clôture du Kazakhstan, mais pas celle du Turkménistan (Pestov, pers. comm. 2019). Les gardes-frontières ont déclaré avoir observé des gazelles blessées et mortes lors de tentatives de traversée (Pestov, pers. comm. 2019). En outre, les ouvertures pratiquées dans la clôture frontalière du Kazakhstan pour faciliter la migration des espèces sauvages et le tronçon ouvert de la clôture frontalière du côté du Turkménistan permettraient aux gazelles et peut-être à l'âne kulan de se déplacer dans la zone située entre les clôtures. Dans la plupart des tronçons, les clôtures ne sont séparées que de quelques centaines de mètres, voire moins. Les animaux sauvages qui se trouvent dans cette bande ne peuvent s'échapper d'un côté ou de l'autre en cas de patrouilles frontalières motorisées et peuvent être poursuivis ou sauter dans les clôtures, ce qui peut entraîner la mort ou des blessures.

**Lac Karashor (Altyn asyr) :** Ce lac artificiel prévu (N 40.826509° E 56.705714°) pourrait devenir un autre obstacle pour les mouvements d'espèces sauvages et pourrait avoir un impact négatif indirect. Cependant, actuellement, la quantité d'eau disponible n'est pas suffisante pour inonder l'aire.

#### **Autres menaces :**

- Braconnage : malgré une faible population humaine, le braconnage est une menace sérieuse pour toutes les espèces cibles dans l'ensemble du site. Un braconnage transfrontalier a lieu. Des gardes-frontières du Turkménistan en train de braconner avec des lampes-torches ont été observés en Ouzbékistan au milieu des années 2010 (source anonyme, pers. comm. 2018). Les déclinés rapides de l'âne kulan, des gazelles à goitre et de l'urial au Turkménistan s'expliquent principalement par le braconnage (Rustamov et al., 2015).

- Pêche : Au lac Sarykamysh, les poissons sont récoltés de manière intensive, ce qui provoque des perturbations.
- Industries pétrolières et gazières : L'exploration et l'extraction constituent une menace pour les espèces cibles en raison des perturbations, de la dégradation de l'habitat et de la persécution directe par le personnel des entreprises. L'exploration des champs de gaz adjacents à Oust-Ourt Zapovednik en 2015/2016 aurait causé un déclin immédiat (temporaire ?) du nombre de gazelles à goitre et d'urials en raison des perturbations (Pestov, personnel de l'Aire spécialement protégée, pers. comm. 2016). En 2019, la compagnie gazière publique KazMunayGaz a déclaré que le champ gazier ne serait pas exploité.
- Impact des changements climatiques : La zone est naturellement déjà très aride et les observations et projections à l'échelle du Kazakhstan suggèrent une augmentation de l'aridité (GERICS, 2018). La sécheresse qui a sévi tout au long du printemps et de l'été 2021 a interrompu la croissance de presque toute la végétation et a réduit les sources de fourrage et d'eau pour les animaux sauvages et domestiques (Dieterich et Kozybakov, pers. comm. 2021).

#### **Recommandations d'action :**

- Collaboration transfrontalière au niveau des experts et des politiques : évaluations et contrôles coordonnés, échange d'informations, lobbying auprès des autorités chargées de la sécurité aux frontières et leur collaboration ;
- Modification de la clôture frontalière au Kazakhstan : sur la base de l'expérience acquise dans l'est d'Oust-Ourt, il convient de faire pression sur l'autorité frontalière compétente pour qu'elle modifie la clôture frontalière par des ouvertures suffisamment grandes et des passages souterrains ; le long de la frontière avec le Turkménistan, ces modifications doivent être suffisamment fréquentes pour permettre aux animaux de s'échapper de la bande située entre les clôtures des deux pays ;
- Lobbying auprès du gouvernement du Turkménistan et des autorités frontalières : le gouvernement devrait être davantage encouragé à mettre en œuvre des mesures d'atténuation de la clôture frontalière. L'accent devrait être mis (Rustamov et al., 2015) sur la jonction des frontières des trois pays et la dépression de Sarykamysh ainsi que Kazakhly Shor, Kara Shor et la région de Kulantakyr, située entre les deux.
- Lutte contre le braconnage : l'application de la protection des espèces sauvages est difficile dans cette région isolée et nécessite une augmentation du personnel, la participation des populations locales et une collaboration avec la police des frontières dans les trois pays. Il conviendrait d'étudier des approches visant à impliquer les chasseurs intéressés par des possibilités de chasse durables et par l'attribution de terrains de chasse.
- Soutien à la zone protégée prévue pour le groupe d'Oust-Ourt du sud au Kazakhstan ;
- Soutien du parc national d'Oust-Ourt Sud en Ouzbékistan.